

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Caccia: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, je ne peux pas donner la parole au député. Il n'est pas vêtu comme le Règlement l'exige.

Des voix: Aux voix!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis: Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre d'autres questions à l'étude avant 17 h 12. La présidence pourrait-elle suspendre la séance jusqu'à 17 h 12 pour permettre de passer aux initiatives parlementaires? Nous pouvons cependant commencer maintenant, selon ce que souhaite la Chambre.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Consent-on à suspendre la séance jusqu'à 17h12?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 17 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 12.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17h12, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

LA DÉCLARATION DES DROITS

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 décembre, de la motion de M^{me} Langan:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que d'être le premier à parler en cette quatrième heure du débat sur la motion M-254, qui propose une déclaration des droits des enfants.

Je tiens à remercier la députée de Mission—Coquitlam d'avoir présenté cette motion, qui vise à protéger les droits des enfants. Nul ne peut nier le fait que nos enfants sont notre plus précieuse ressource.

Comme je l'ai dit au cours du débat en décembre, plusieurs choses se sont produites en cette matière depuis que la députée a présenté sa motion. L'événement le plus important est sans doute l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Cette convention couvre un large éventail de droits des enfants et satisfait ainsi à la partie de la motion qui traite de la déclaration complète des droits pour les enfants.

À cet égard, la convention est un modèle moderne dont tous les pays pourront s'inspirer pour adopter des chartes protégeant les droits civils, culturels, religieux, politiques, économiques et sociaux des enfants.

En outre, elle prévoit des dispositions pour la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'abandon et l'exploitation, de même que pour celle des enfants handicapés et des enfants sans famille.

Cette convention permet d'envisager maintes initiatives, notamment l'implantation du service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise dont parle la motion M-254 et qui a récemment fait l'objet d'une subvention fédérale pour couvrir les frais de démarrage. À ce propos, le gouvernement s'est engagé à verser 1,3 million de dollars pour couvrir les frais de démarrage d'un service téléphonique d'urgence qui offrira aux sept millions de petits Canadiens des conseils et de l'aide dans leur détresse.

Depuis le mois de mai de l'année dernière, ce service téléphonique d'urgence a reçu plus de 70 000 appels. À l'article 27, la convention parle également du droit de chaque enfant à un niveau de vie satisfaisant et exhorte